

On remarquait aussi MM. Béhic, l'amiral La Roncière Le Noury, Amigues, la duchesse de Malakoff, la maréchale Régnaud de Saint-Jean-d'Angély, deux dames d'honneur de la princesse Mathilde. Malheureusement à la sortie de l'église, quelques cris ont été proférés et aussitôt il s'en est suivi une bousculade qui a permis à la police d'opérer des arrestations. Huit personnes ont été conduites au commissariat de la rue d'Asnières. Ces huit personnes sont : un ancien rédacteur du *Courrier de Versailles*, M. Cardon, un ancien commissaire de police du 16 mai à Dourdan, M. Serra, aujourd'hui employé dans une grande administration de Paris ; deux autres employés ; un reporter qui déclare appartenir à la rédaction de *l'Univers* ; un marchand de vins en gros, un mécanicien et un ouvrier menuisier. L'ouvrier menuisier a été maintenu en état d'arrestation pour rébellion contre les agents ; les sept autres arrêtés ont été relâchés, mais trois de ces derniers sont poursuivis pour cris séditieux. On pense néanmoins que ces poursuites n'aboutiront pas jusqu'à un procès devant la police correctionnelle. La sévérité passerait, en effet, toute mesure.

Cet incident a causé une certaine émotion, et, jusqu'à deux heures, des groupes nombreux ont stationné sur la place de l'église Saint-Augustin.

M. Léon Say arrivera jeudi et prendra immédiatement possession de la présidence du Sénat. La droite n'attend plus que ce moment pour introduire une demande d'interpellation au sujet des errements religieux du cabinet. Il est impossible, en effet, que les conservateurs du Sénat laissent plus longtemps carte blanche aux adversaires sans égard des congrégations catholiques. Il faut, dit-on, dans les couloirs, que les abus de force, tels que ceux qu'on prépare, soient défruits à temps. Attendez-vous donc à une discussion très chaude.

L'Union et l'Univers déclarent d'ailleurs inexacte la nouvelle qu'une congrégation aurait sollicité la reconnaissance légale. Le *Temps* maintient seul son information et ajoute que la congrégation en question est une congrégation de femmes, qui réside dans un département de l'Est et qu'elle a obtenu l'autorisation de l'évêque du diocèse. Il faut attendre néanmoins la confirmation de la nouvelle.

La Grande-Chartreuse

L'Univers reçoit de la Grande-Chartreuse la communication suivante :
Plusieurs journaux ont publié des récits inexactes sur de prétendues négociations entamées par le gouvernement avec les Chartreux au sujet des décrets du 29 mars ; « Outre les droits communs à toutes les congrégations, les Chartreux ont à faire valoir des droits particuliers résultant d'une ordonnance datée du 22 avril 1816 et d'un décret du 6 juin 1837 ; mais le gouvernement ne leur a rien offert et ils n'ont eu par conséquent rien à refuser. »
« M. le préfet de l'Isère a demandé, le 5 mai dernier, au préfet général des Chartreux de concourir, par une souscription aussi élevée que possible, à la création d'un chemin de fer de Voiron aux Echelles par Saint-Laurent du Pont. »
« La réponse des Chartreux a été que, malgré leur désir de s'associer à une œuvre d'utilité publique entreprise dans leurs montagnes, ils étaient obligés de suspendre toute détermination jusqu'au moment où ils connaîtraient avec certitude le sort réservé à leurs établissements. »
« Cependant, pour faciliter la rectification d'un chemin d'intérêt commun, le supérieur général a consenti à abandonner à cinq communes du canton de Saint-Laurent du Pont une somme de 30,000 francs, que ces communes avaient consenties à la congrégation en 1838 sans intérêts et qu'elles se trouvaient devoir encore. Cet abandon a été notifié à M. le préfet de l'Isère le 4 juin dernier. »
« Voilà la vérité sur les seules relations échangées entre l'administration et les Chartreux depuis le 29 mars. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 Juin 1880
PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA
La séance est ouverte à deux heures.
Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Le Gouëdic du Tressan, l'un des secrétaires, est adopté.
L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Villiers et Robert Mitchell sur l'application de la censure administrative établie par le décret du 27 février 1882.
M. VILLIERS. — L'opinion publique s'est nue des nombreuses poursuites dirigées contre le journal *l'Univers*, le *Travailleur* et on a trouvé qu'il y avait une certaine contradiction entre les principes républicains et l'application d'un décret rendu par le gouvernement impérial.
Je ne suis pas partisan de la liberté absolue du dessin, qui aurait de grands inconvénients, mais je me demande comment le gouvernement qui autorise l'exposition de dessins ignobles s'attaquant aux institutions nationales les plus respectables, peut se montrer si sévère pour les dessins du *Triboulet*. (Applaudissements à droite).
Ce journal a subi dix-neuf condamnations sous le consulat de M. Lepère. (On rit). M. Boncher-Cadart a encore autorisé quelques charges de grande personnalité politiques ; mais son successeur a imaginé de créer cette chose originale : un journal illustré sans illustrations.
Assigné par le *Triboulet*, ce directeur s'est retiré derrière ses fonctions administratives pour refuser d'accepter la compétence du tribunal.
Je viens donc m'adresser à M. le ministre pour lui demander compte de la manière dont il entend appliquer la censure administrative et comment il peut accepter les dessins qui tournent en ridicule les ministres des cultes reconnus.
Il interdit des dessins du *Triboulet* représentant des fonctionnaires administratifs politiques ; ne s'aperçoit-il pas qu'il fait injure à ces personnages ? (Très bien à droite).
Vous appliquez l'arbitraire d'une façon bien étrange pour un gouvernement de passage. (Exclamations à gauche).
Je ne vous demande pas de restituer au *Triboulet* le montant de ses amendes comme on l'a fait pour des journaux qui

avaient insulté M. le président de la République. Je lui demande seulement d'être libéral et de rendre à l'esprit français ses droits... s'il le peut. (Applaudissements à droite).
M. CONSTANS, ministre de l'intérieur. — Malgré tout notre désir de nous montrer aussi libéraux que possible, il est de notre devoir d'examiner les dessins qui doivent être publiés.
Or, il est arrivé que le *Triboulet* n'a pas demandé d'autorisation pour des dessins qu'il a publiés ; il est arrivé aussi qu'il a publié des dessins auxquels l'autorisation avait été refusée ; dans les deux cas, il y a eu des conventions qui ont dû être poursuivies. Rien de plus naturel que cela.
Enfin, on nous a présenté des dessins sans légende ; nous avons demandé la légende, on n'a pas voulu nous la donner ; nous avons dû refuser l'autorisation. Nous n'avons donc fait qu'appliquer la loi de la manière la plus modérée.
Dans un temps donné, le gouvernement vous demandera sans doute l'abrogation de ce décret, et j'espère que vous serez à ce moment d'accord avec lui. (Faibles applaudissements à gauche).
M. ROBERT MITCHELL. — La meilleure réponse que le gouvernement avait à faire à notre interpellation lui a été indiquée par le *Justice*, c'était de supprimer la disposition qui permet au gouvernement de supprimer la liberté du crayon.
Je ne monte pas à cette tribune pour défendre le *Triboulet* ; mon honorable ami M. Villiers s'est chargé de ce soin ; je viens seulement défendre la liberté de tous. (Interpellation à gauche).
En somme, la censure constitue le monopole de la colonie entre les mains du gouvernement ; il laisse passer les attaques contre ses adversaires et retient celles qui sont dirigées contre ses amis. Et cette censure est exercée par des fonctionnaires, salariés, révocables, dépendant absolument du gouvernement.
Les journaux qui ont le faveur du cabinet s'étalent aux dépens des libéraux, indiquant ainsi les sympathies et les antipathies de nos ministres.
J'ai là sous les yeux des dessins ; voici par exemple des singes dans différentes postures, je ne vois aucune ressemblance qui ait pu désigner ces quadrumanes aux sévérités de l'administration (On rit) ; sinon, elle serait obligée de poursuivre aussi ceux qui se trouvent au Jardin des Plantes ou au Jardin d'acclimatation. (Exclamations à gauche).
Messieurs, vous nous avez renvoyés à un mois, pendant ce temps vous avez dû faire provision de patience. (Hilarité et applaudissements à droite).
Pendant que le gouvernement montre tant de susceptibilité pour les singes, je vois une caricature autorisée représentant un âne portant au cou une clochette, avec cette inscription : Centre gauche. (Nouveaux rires). Il est vrai que c'était au moment où le centre gauche venait d'être évincé du ministère.
La censure, qui fait beaucoup respecter M. le président de la Chambre, a moins de respect pour M. Jules Ferry ; elle le laisse représenter dans une attitude inconvenante, frappant des prêtres, leur donnant des coups de bâton ; mais elle n'admet pas qu'on touche au nez de ce même ministre, car un dessin ou un représentant tiré par le nez a été poursuivi. (Exclamations à gauche).
Messieurs, je veux vous prouver que la censure est une institution odieuse et ridicule.
Voici un dessin qui représente un homme ivre-mort sous une table, contempné par un cuisinier. La censure répond par une note : Le dessin sera autorisé si M. Gambetta y consent (Hilarité).
Autre exemple : un dessin représente un général avec ce légende : « Ce sabre est le plus beau jour de ma vie ; il me servira à défendre les républicains, et, au besoin, à les combattre. » La censure fait cette observation : Ce dessin sera autorisé, si on a la permission de M. le général de Galliffet. (Rires).
J'en passe, et des meilleurs. En même temps, on laisse passer sans leur autorisation des dessins représentant en charge MM. Laboulaye, Dufaure, Jules Simon, etc.
Un dessin autorisé représente M. de Freycinet tenant sur une chaise et se trouvant ces mots : Clergé, magistrature. C'est donc que la guerre à ces deux institutions fait partie du programme ministériel.
J'en trouve encore un autre où l'on figure tout le parti des « Evénements » devant glouglouter un gâteau sur lequel se trouve l'inscription : « Liste civile. » (Exclamations diverses).
Le gouvernement lui-même doit être empêché de se débarrasser d'une telle responsabilité, et c'est une parole autorisée qui dit : La censure est une institution incompatible avec tout gouvernement libéral et constitutionnel. Je ne veux rien dire de plus. (Applaudissements à droite).
M. BAUDRY-D'ASSON propose un projet de résolution portant que la nation française présente des remerciements à la nation belge pour les soins donnés aux prisonniers et blessés français pendant les fâcheux événements de 1870.
Cette motion est mise aux voix et adoptée avec une addition de M. Lorois comprenant dans ces remerciements la nation suisse.
L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Baudry d'Asson, relative à l'annulation de l'union émise par le conseil général de la Vendée.
M. BAUDRY-D'ASSON commence par rappeler les faits qui ont amenés les articles 48, 51 et 68 de la loi de 1872, les droits et les devoirs des membres des assemblées départementales.
Or, dit-il, le gouvernement, en rendant les décrets du 29 mars, a porté le plus grave préjudice à l'administration de mon département. (Bruits divers).
L'orateur donne connaissance du vœu du conseil général de la Vendée qui, d'après lui, défendait les intérêts de l'enseignement et de l'assistance publique dans le département.
Ce n'était donc pas, dit-il, faire œuvre politique que de protester contre ces décrets, bien qu'ils aient été inspirés par des considérations politiques. Il est même extraordinaire que tous les conseils généraux n'aient pas émis des protestations semblables.
Pourquoi donc avoir annulé un vœu qui visait uniquement à sauvegarder les services généraux de la Vendée ? Qu'on le veuille ou non, ces services sont pour la plus grande partie entre les mains des congrégations, et l'application des décrets lera des milliers de malheureux dans le département.
Ce n'est point à la légère que le conseil général a rédigé un vœu ; il a pris soin de se renfermer dans les considérations purement économiques, mais il y a un parti pris d'annuler les délibérations des conseils élus de la Vendée, quand elles s'appliquent à des questions d'enseignement.
L'orateur protestera contre de pareils procédés au long-temps que ses forces le permettront. Le jour où il ne le pourra plus, il remettra son mandat à ses électeurs ; mais il n'en est pas encore là. (On rit).
D'ailleurs, on n'a pas rempli les formalités légales ; le président du conseil général n'a pas été prévenu par le préfet dans les délais exigés par la loi.

J'engage donc, M. le ministre à nous faire connaître les raisons qui ont dicté une pareille mesure.
M. CONSTANS, ministre de l'intérieur, répond que les « vœux politiques » interdits aux conseils généraux ont été le fruit du conseil général de la Vendée était politique.
Il a été déferé au conseil d'Etat qui a jugé ainsi et qui a annulé le vœu. (Très bien très bien à gauche).
Je prévoyais que je serais obligé de remonter à la tribune. (On rit).
La loi peut tout, messieurs, disait M. Victor Hugo en 1849 à l'Assemblée législative, quand elle est d'accord avec la conscience publique ; autrement elle ne peut rien, et ce n'est pas la compression, c'est la fraternité qu'il faut au peuple.
La raison d'Etat n'a jamais produit que l'iniquité. On ne saurait hésiter entre cette vieillesse qu'on appelle la conscience, et cette prostitution qu'on appelle la raison d'Etat.
Ces considérations s'appliquent admirablement aujourd'hui qu'on arrache le crucifix de l'école, et l'on prétend interdire la voie publique à Dieu lui-même. (Bruits divers).
Oui, messieurs, le préfet de la Vendée a refusé de laisser sortir une bannière parce qu'elle portait des fleurs de lys. Mais la fin de la République est proche.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi, (Bruits divers).
L'orateur a fait appel la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lisieux à Orbec.
La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.
Si le projet actuel est voté, il y aura mal, et vous savez tout ce que nous avons souffert ainsi à la résurrection de la France chrétienne, à la vraie liberté, au Roi